



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) NETPLUS-C

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	NetPlus-C
Autres noms ou codes	3150004
Usage:	Solution nettoyante pour enlever plâtre et pierre des dents en composite
Nom du fournisseur:	DenPlus Inc.
Adresse:	333-M Chemin du Tremblay Boucherville, QC, Canada, J4B 7M1
Téléphone pour informations:	450.641.1330
Téléphone d'urgence:	613.996.6666
Centre Anti-Poison du Québec	1.800.463.5060

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Corrosion/irritation cutanées – Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée

Toxicité aiguë – orale – Catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion

Cancérogénicité – orale – Catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer si ingérer

Dangers pour le milieu aquatique,

danger aigu (à court terme) – Catégorie 3

H402 Nocif pour les organismes aquatiques

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger: H302 Nocif en cas d'ingestion
H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H351 Susceptible de provoquer le cancer si ingérer
H402 Nocif pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence:	P264	Se laver la peau exposée soigneusement après manipulation
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
	P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher)
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
	P501	Éliminer le contenu/le récipient de déchets dangereux en accord avec la législation provincial, nationale ou locale

3. INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Solution aqueuse de sels variées et de surfactants. Base forte: pH 11

Ingrédients dangereux	CAS	Plage de concentration (en poids)
Nitilotriacetate de trisodium (NTA)	5064-31-3	7 à 13 %

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins nécessaires

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le Centre Anti-Poison ou un médecin si un malaise persiste.
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC PEAU: Laver à grande eau. En cas d'irritation de la peau ou de rougeurs, consulter un médecin.
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si possible. Continuer de rincer. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Symptômes et effets les plus importants : aigus ou retardés

Cause des lésions aux yeux/irritation. Peut irriter les voies respiratoires. Douleur abdominale.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge immédiate ou d'un traitement spécial

Obtenir une assistance médicale.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs

En cas d'incendie, pulvériser de l'eau, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse en vaporisateur, de la poudre sèche. Conserver les contenants au frais avec de l'eau pulvérisée s'ils sont exposés au feu. Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux ou du mélange

Ininflammable.

5.3 Avertissement aux pompiers

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés devraient être utilisés en cas d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection yeux/visage Éviter de respirer les vapeurs.

6.2 Précautions environnementales

Éviter les rejets dans l'environnement. Un déversement ou rejet non contrôlé dans les conduites ou cours d'eaux doivent être signalés à l'organisme de réglementation approprié.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir le déversement. Adsorber le liquide avec du sable, terre ou un matériau absorbant adapté. Transférer dans un récipient à couvercle pour élimination ou recouvrement.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13

7. HANDLING AND STORAGE

7.1 Précautions en matière de manutention

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser dans un endroit bien aéré. Peut être corrosif pour les métaux. Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou les vêtements.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder les contenants fermés hermétiquement. Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Conserver enfermés à clé.

Température de stockage (°C): Ne pas dépasser 25°C.

Matériaux incompatibles: Acides forts, métaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Solution aqueuse pour éliminer le plâtre et la pierre des appareils dentaires tels les prothèses dentaires.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Substance	VEMP	LECT	Source
Nitrotriacétate de trisodium	1 mg/m ³	2 mg/m ³	Ascend

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée (8 h)

LECT: Limite d'exposition à court terme (15 min)

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Assurer une ventilation adéquate incluant une extraction d'air appropriée du local pour s'assurer de ne pas excéder la limite d'exposition. Il convient de prendre en considération les procédures de travail et le potentiel d'exposition longue durée, car ils peuvent déterminer si un niveau de protection plus élevé est requis. Ces informations sont données à titre de guide général.

Mesures de protection individuelle

Protection yeux/visage Utiliser un protecteur facial/ Des lunettes de sécurité/ Un masque facial complet.

Protection de la peau Utiliser des gants adaptés et des vêtements de protection. Le choix de gants adaptés devrait être confirmé avec le fabricant des gants. Changer de gants si une contamination apparaît ou si la durée de l'activité dépasse le temps de limite de protection. Le temps limite de protection se réfère à l'information garantie par le fabricant des gants.

Protection respiratoire N'est pas requis normalement

Contrôle environnemental de l'exposition

Assurer un contrôle propre au procédé pour s'assurer que les émanations dans l'air sont localement permises.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Liquide clair
Odeur	Très douce
pH (Valeur)	11
Point d'ébullition (°C)	> 100
Point d'éclair (°C)	Ne s'applique pas
Inflammabilité (solides, gaz)	Ne s'applique pas
Tension de vapeur (Pascal)	Ne s'applique pas
Solubilité (eau)	Soluble
Densité (g/ml)	1,2 – 1,3

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conserver à température ambiante normale.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Certains composants peuvent se décomposer à température élevée.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive.

10.5 Matériaux incompatibles

Éviter le contact avec l'aluminium, zinc, fer, les agents oxydants et réducteurs, acides

10.6 Produits dangereux de décomposition

Vapeur d'eau. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Ce produit ne présente pas de dangers toxicologiques lorsqu'il est utilisé en accord avec les instructions du fabricant.

Ingrédient	Route	Espèces	Valeur
Nitrilotriacetate de trisodium (NTA)	Orale	Rat	LD50 920 mg/kg
	Inhalation	Rat	LC50 5 mg/L 4 h

Cancérogénicité

Ingrédient	Group	Source	
NTA	2B	IARC	Suspecté d'être carcinogénique pour l'homme

Corrosion/irritation cutanées
Cancérogénicité

Peut causer une irritation cutanée et des lésions aux yeux.
Ce produit contient une très petite quantité de nitriloacetate de trisodium qui est listé comme potentiellement carcinogène. Bien que l'ingestion d'une grande quantité de NTA ait causé des tumeurs urinaires chez les animaux, il est peu probable qu'il pourrait en causer chez l'humain, spécialement à petites doses. Selon les données disponibles, les critères de classifications ne sont pas remplis.

Toxicité reproductive

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Aucun danger pour l'environnement connu. Peut être dangereux pour la vie aquatique.

Toxicité aquatique	Ingrédient	Dose	Espèces	Heures
Toxicité aiguë des poissons	NTA	LC50 175-225 mg/l	Lepomis macrochirus	96
Toxicité aiguë des algues	NTA	EC50 560-1000 mg/l	Chorella vulgaris	96

12.2 Persistance et dégradation

Ce produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit n'a pas été testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'a pas été testé.

12.6 Autres effets nocifs

Aucun connu.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas laisser pénétrer la nappe phréatique ou drains. En disposer en accord avec la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas classé dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3 Classe de danger relative au transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers environnementaux

Non applicable.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur lors du transport

Non applicable.

14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de MARPOL et du Recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS SUR LA RÈGLEMENTATION

SIMDUT 2015

Règlement sur les produits dangereux - Canada (SORS2015-17)

Loi sur les produits dangereux - Canada (R.S.C., 1985, c. H-3)

Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (Québec S-2.1, r. 8.1)

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 15 juin 2026

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous considérons comme sûres. Toutefois elles sont données comme guide, sans garantie expressément ou implicitement quant à son exactitude. Nous n'assumons pas la responsabilité et rejetons toutes réclamations pour la perte, dommage, dépenses engagées liées de quelques façons au transport, manutention et utilisation du produit.